Le Rallye-Découverte
" L'AUBE A VÉLO "

Sous l'égide de la FFCT, le CODEP 10 cyclo organise chaque année un Rallye-Découverte « l'Aube à Vélo » ouvert à tout cycliste licencié ou non licencié. Ce Rallye-Découverte a pour objectif de faire découvrir les richesses touristiques du département de l'Aube à travers 24 circuits homologués que l'on retrouve sur le site Internet FFCT de « veloenfrance ».

Les itinéraires des 24 circuits sont téléchargeables sur le site :

vcsanceen.fr / *permanents dans l'Aube / circuits Aube à vélo*

Sur cette page, vous trouverez la carte de route à éditer recto-verso.

En outre, une carte « l'Aube à vélo » éditée par le Comité Départemental du Tourisme présente l'intérêt touristique de chaque circuit et reprend le tracé précis des circuits.

La participation à ces circuits est gratuite

Les participants au Rallye-Découverte font apposer sur la carte de route le tampon d'un commerçant ou d'une administration du **chef-lieu de canton** traversé par le circuit et situé en tête de l'itinéraire du circuit.

La carte de route est disponible auprès du capitaine de route pour une sortie organisée par le club ou téléchargeable sur le site VCS..

Les cartes dûment remplies sont remises au capitaine de route, au point-relais VCS ou aux réunions mensuelles du club pour validation et comptabilisation pour le club.

Toutes les cartes doivent être rendues **avant le 1er octobre**.

Pour limiter les déplacements, il peut être avantageux de grouper sur une journée deux circuits qui traversent la même commune :

- **Nogent-sur-Seine :** circuits 2 et 3
- **Clairvaux :** circuits 4 et 9
- **Essoyes :** circuits 7 et 8
- **Bar-sur-Aube :** circuits 9 et 10
- **Dienville :** circuits 12 et 13
- **Arcis-sur-Aube :** circuits 14 et 16
- **Méry-sur-Seine :** circuits 15 et 17

Un classement annuel des clubs aubois est établi par le CODEP 10 sur la base du nombre de circuits réalisés par leurs licenciés (chaque circuit n'est comptabilisé qu'une fois par participant).

En 2020, le VCS termine 1er avec 391 circuits réalisés ; 51 sociétaires (dont 13 féminines) de notre club ont effectué au moins un circuit.

Les 24 circuits doivent être effectués sur trois années consécutives, soit de 2019 à 2021.

Tout participant qui aura réalisé les 24 circuits - sur une, deux ou trois années, ses cartes de contrôle faisant foi - recevra un diplôme et la médaille-souvenir du Rallye-Découverte « l'Aube à vélo ».

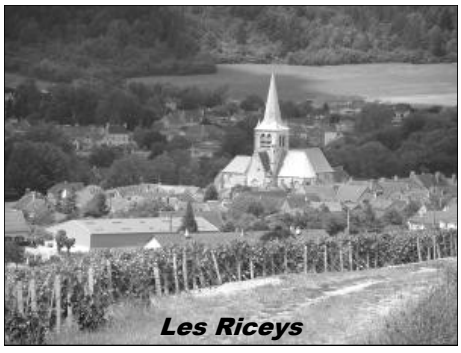

En 2020, dix cyclos du VCS ont été nominés et récompensés par le CODEP 10 : Christophe GOBIN, Bernard HAMON, Jean-Pierre et Liliane LAUNAY, Pascale LEHALLIER, Gérard MARNAT, William OFIARA et Brigitte POURILLE pour les 24 circuits effectués en 2020 et Mireille et Michel BEAU pour les mêmes parcours sur deux ou trois ans.

Pour toute information complémentaire,
contacter ***Michel BEAU***
(03 25 74 94 86 ou 06 74 49 05 23)